

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue Arelerstrooss à Greisch

En raison de l'aménagement d'une aire de stockage dans la rue Arelerstrooss à Greisch, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 juin 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 18 juin 2025, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le lundi, 21 juillet 2025, la circulation dans la rue Arelerstrooss à Greisch est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 17, Arelerstrooss ;
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 juin 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann